



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 47
Date de la convocation : Jeudi 22 janvier 2026
Délibération n° : DCM_2026_009
Matière 8.1

Le jeudi 29 janvier deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(47) Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessen, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Joris Rafleageau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(15) Gaëtan Barreau, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Marianne Guinebretière, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Virginie Neau et Tiffany Portemann.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Georges Brunetière	Geneviève Gaillard

Secrétaire de séance : Claire Steinbach

Actualisation du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire de Montfaucon-Montigné

Pièce jointe : Règlement de fonctionnement accueil périscolaire Montfaucon-Montigné

Rapporteur : Cedric Bouttier, Adjoint à l'Enfance et à la Jeunesse

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune de Sèvremoine gère les deux accueils périscolaires à Montfaucon-Montigné.

Le déploiement du nouveau Portail famille et le contrôle de la Caisse des Allocations Familiales de Maine-et-Loire nécessitent d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement :

- Article 8 – Les tarifs et la facturation
Quotient familial
Le service Enfance Jeunesse actualisera cette donnée chaque année au mois de janvier pour réaliser la facturation.
- Article 9 – Partenaire financier
La CAF du Maine-et-Loire participe financièrement au fonctionnement des services périscolaires de Montfaucon-Montigné.
- Article 15 – Personne responsable
Tous les enfants doivent avoir quitté l'accueil périscolaire au plus tard à 19h. Après 19h les services de gendarmerie seront contactés.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2331-4,

VU la délibération n°DCM-2025-076 du 22 mai 2025 portant sur le Règlement de fonctionnement accueil périscolaire Montfaucon-Montigné,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 8 janvier 2026,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
47	46	0	1

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement accueil périscolaire de Montfaucon-Montigné tel que présenté en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Python
Directrice générale des services